### Déontologie

#### **Définition:**

Ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et leurs clients ou le public

Exemple : déontologie médicale

## La Netiquette (RFC1855)

- Tu n'utiliseras point l'ordinateur pour causer un préjudice à autrui
- Tu ne t'immisceras point dans le travail informatique d'autrui
- Tu ne fouineras point dans les fichiers d'autrui
- Tu n'utilisera point un ordinateur pour voler
- Tu n'utiliseras point un ordinateur pour porter un faux témoignage
- Tu n'utiliseras, ni ne copieras, un logiciel que tu n'as point payé
- Tu n'utiliseras point les ressources d'autrui sans autorisation
- Tu ne voleras pas la propriété intellectuelle d'autrui
- Tu réfléchiras aux conséquences de ton programme pour l'humanité
- Tu n'utiliseras ton ordinateur qu'avec considération et respect pour autrui

### Le côté obscure ...

- Hacking: Intrusion dans un système informatique en vue de voler, détruire ou modifier des données
- Cracking: débrider des programmes, "casser" littéralement le code d'entrée, en vue de les copier librement
- Flooding: "inonder" (littéralement) un serveur de milliers de requêtes simultanées dans le but de le bloquer
- Spamming: Envoi de plusieurs milliers d'e-mail dans le but de surcharger le serveur visé

# Le côté obscure ... (suite)

### Et bien d'autre tels que :

- **Déni de Service** (rendre une application informatique incapable de répondre aux requêtes de ses utilisateurs)
- Buffer Overflow (dépassement ou débordement de tampon)
- Root compromise (acquisition des privilèges les plus élevés d'un serveur)
- Cross Site Scripting (attaque à l'internaute via une faille au niveau d'un serveur)
- IP Spoofing (usurpation d'adresse IP)
- WEB Spoofing (remplacement d'un site par une version pirate du même site )

## Le code pénal suisse

### Délits informatiques :

- Art. 143 Soustraction de données
- Art. 143<sup>bis</sup> Accès indu à un système informatique
- Art. 144<sup>bis</sup> Détérioration de données
- Art. 147 Utilisation frauduleuse d'un ordinateur
- Art. 179<sup>novies</sup> Soustraction de données
- Art. 135 Représentation de la violence
- Art. 173 Diffamation
- Art. 174 Calomnie
- Art. 177 Injure
- Art. 197 Pornographie
- Art. 260<sup>ter</sup> Organisation criminelle
- Art. 261<sup>bis</sup> Discrimination raciale

### **VICIEUX LES PARASITES!**

**Virus** : programmes capables de modifier une application pour se loger à l'intérieur et contenant une routine d'autoreproduction

#### **CLes familles:**

VIRUS DE FICHIER, LE RÉSIDANT, LE COMPAGNON, LE FURTIF, LE CRYPTÉ, LE MUTANT, LE PIÈGE, LE RÉTROVIRUS, LE POLYMORPHE, LE MACROVIRUS, ...

### Programmes destructeurs :

LE CHEVAL DE TROIE, LA BOMBE LOGIQUE et LE VER

#### Les canulars :

Message électronique largement diffusé qui vous annonce une menace imminente (Hoax en anglais)

Pour vérifier : www.hoaxbuster.com

## Contrats logiciels

#### Freeware (graticiel) :

Logiciel "à libre usage", réellement gratuit, par opposition au logiciel contributif : il bénéficie bien de la protection des droits d'auteur, mais l'on a pourtant le droit (en général par l'intermédiaire d'utilisateurs privés) de le copier, de le distribuer et de l'utiliser librement.

#### Shareware (partagiciel) :

Programme commercial, qui s'appuie sur un concept de distribution particulier : on peut copier gratuitement ces programmes et les tester autant que l'on veut avant de les acheter. Mais pour en obtenir une version plus complète, il faut s'enregistrer et acquitter un droit d'utilisation (licence).

## Contrats logiciels (2)

- Licence GNU / Logiciel libre :
  - Les licences d'utilisation de la plupart des programmes sont définies pour limiter ou supprimer toute liberté à l'utilisateur. À l'inverse, les Licences Publiques Générales GNU (**GNU General Public Licenses**) sont destinées à vous garantir la liberté de partager et de modifier les logiciels libres, et de s'assurer que ces logiciels sont effectivement accessibles à tout utilisateur.
- Liberté des logiciels ne signifie pas nécessairement gratuité. Les Licences Publiques Générales sont conçues pour assurer la liberté de distribuer des copies des programmes, gratuitement ou non, de recevoir le code source ou de pouvoir l'obtenir, de modifier les programmes ou d'en utiliser des éléments dans de nouveaux programmes libres, en sachant que vous y êtes autorisé.

# Sécurité informatique

La sécurité informatique recouvre les techniques de prévention et de protection contre trois types de risques :

- Indisponibilité des systèmes d'information (événements naturels, sabotages ou erreurs)
- Pertes d'intégrité des informations (modifications illicites)
- Accès par des tiers non autorisés à des informations confidentielles

# Sécurité informatique (2)

Une bonne stratégie de sécurité suppose de :

- Sécuriser l'ordinateur ou le réseau
- Vacciner l'ordinateur contre les virus
- Maintenir la sécurité physique
- Se préparer à affronter une catastrophe
- Assurer un contrôle et une maintenance en permanence